

COMMUNE DE GOUGENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260424-DCM20266716323-DE

Séance du 24 avril 2026 à 20h à la mairie
Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER
Date de convocation : 20/04/2026

Conseillers élus et en fonction : 15 Quorum : 8 Conseillers présents : 14 et représentés : 1

DCM 2026 - 67163 –23 Délégation au maire pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1^{er} adjoint), Nathalie WROBEL (2^{ème} adjoint), Matthieu STOLL (3^{ème} adjoint), Alphonse MULLER, Astrid SCHMITT, Pascal SCHMITT, Danielle BRESSOLIER-FAIVRE, Delphine SIMON, Véronique GARNIER, Pascale MULLER, Ludovic CRIQUI, Charlène ROESSLER, Johanne STOERKEL

Était absent : Frédéric MOSTER (procuration)

Vote : Pour à l'unanimité

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder délégation pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, à concurrence du seuil légal maximal de 200 euros.
Dans cette limite, cette délégation serait valable pour toutes les catégories de créances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

• **Décide d'accorder délégation au maire pour l'admission en non-valeur** des créances irrécouvrables de faible montant à concurrence du seuil légal maximal de 200 euros, pour toutes les catégories de créances.

La secrétaire de séance,
Magali THOMAS-MOUKERT



Pour extrait conforme

Le Maire, Laurent KRIEGER



ip

LAURENT KRIEGER
maire
5 mai 2026